

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La République devant l'Europe

Un chauvinisme bête et agressif, une morgue raide et pédante comme celle des anglais constituent pour un peuple non seulement la preuve d'un manque de goût et de finesse, mais encore un grave défaut.

Depuis 30 ans ces vices sont peu à craindre chez nous, et, si nous ne tombons pas dans l'excès opposé, il ne s'en faut guère.

Cela tient à ce que le français, étatiste par indifférence et par paresse, est frondeur par nature, et aussi par jalousie. Il se venge du gouvernement dont il ne fait pas partie en passant à l'opposition. Les flatteries des démagogues autant et plus que les violences des minorités ont tué chez lui le sentiment du respect. Ne croyant plus en personne, il attaque tout ce qui est au-dessus de lui. Il faut, comme Tarquin, qu'il brise la tête des fleurs qui émergent au-dessus des autres.

Fort heureusement, il y a loin chez nous de la parole à l'acte, et les terribles critiques des oppositions restent à l'état platonique.

Aussi nos voisins qui nous aiment peu et nous jalourent, n'ont que l'embarras du choix quand ils veulent montrer la triste situation de la France, et prédire sa disparition prochaine, d'après l'opinion des Français eux-mêmes. Nos journaux conservateurs et nationalistes, les revues pieuses et bien pensantes, les ouvrages de quelques ardents religieux leur fournissent une mine inépuisable d'aigres diatribes contre notre pays.

Cependant la vérité finit par percer de loin en loin, et, comme les étrangers n'ont aucun intérêt personnel à trouver que tous les républicains sont des canailles, que tout ce que fait la République est mauvais toujours et quand même, et à fermer les yeux devant les faits les plus évidents, leurs jugements sont précieux à recueillir.

L'opinion de l'Europe constitue pour un gouvernement le commencement de la postérité. Les appréciations des grands journaux des deux pays qui nous jalourent le plus : l'Allemagne et l'Angleterre, sur la troisième République et son personnel gouvernemental, prennent donc un intérêt d'autant plus grand que nous sommes assurés non seulement de leur impartialité, mais encore d'une évidente partialité contre nous.

Il y a quelques mois nous relevions dans le « Times » une statistique établissant le rapide développement de notre empire Indo-Chinois, et les millions que tire la France de ce fameux Tonkin qui fut la massue avec laquelle l'opposition conservatrice et radicale assomma notre infortuné et glorieux Ferry.

Cette fois c'est dans un article du « Spectator » paru il y a un mois et reproduit par le « Times » que nous cueillerons le jugement suivant sur M. Delcassé.

Commentant ce fait extraordinaire en France, que M. Delcassé est resté ministre des affaires étrangères sous trois ministères différents, le journal anglais l'attribue aux qualités de l'homme bien plus qu'aux nécessités du moment.

« Quand M. Delcassé jette un regard en arrière, sur les résultats de son administration, dit le Spectator, il a le droit de penser que sous un ministre moins habile

« l'alliance Russe n'eût peut-être pas été aussi fermement consolidée, que l'Italie « au lieu de se rapprocher se fut peut-être « éloignée encore plus, qu'enfin la France « aurait pu se montrer, à son grand dam, « ou trop patiente devant les affronts Turcs, « ou trop ardente à les relever... »

« ... Par quels moyens M. Delcassé a-t-il « obtenu ces succès ? Par une indomptable « puissance de travail. Les subordonnés « permanents ne lui en imposent pas. Il se « donne tout entier à son œuvre. Il s'enferme « me. Il ne va même plus au théâtre. »

« En outre de cette qualité rare, la force « de travail, il en a une plus rare encore « chez un méridional : le silence... »

« Quoique méridional, il ne parle ni sous « l'injure ni pour le plaisir. En un mot la « nouvelle diplomatie bruyante et brutale « ne lui plaît point. Il préfère l'ancienne, « car l'ancienne ne fait pas courir les énormes « mes risques du procédé moderne. »

Venant d'un journal anglais, d'un compatriote de M. Chamberlain, cette dernière phrase est bonne à retenir.

Il est toujours agréable de rencontrer de semblables appréciations dans la bouche d'un adversaire. Mais en France où les divisions sont plus profondes que partout ailleurs, et où la rage des oppositions ne reculant devant aucune invention ni aucune calomnie peut arriver parfois à inquiéter les plus fermes républicains, il nous paraît intéressant de publier de loin en loin quelques jugements dont on ne peut contester ni la compétence ni l'impartialité, sur les hommes et les choses de notre pays. HERBEAU

## CHRONIQUE

### Les Palmes

— Bonjour, Monsieur Lebois. Qui me vaut l'honneur de votre visite ?

M. Lebois, diplomate, cherche à attirer les sympathies de son interlocuteur, personnage influent, par toute la bonne grâce dont il est capable et par une exquise politesse.

— Ben voilà, monsieur, ce qui vous vaut l'honneur de ma visite. C'est rapport à mon épouse.

Un silence, pendant lequel M. Lebois livré au travail de l'improvisation, oscille sur sa chaise, un peu gêné.

— Rapport à mon épouse... parce que, moi, vous savez... Ah ! malheur, je m'en contre f...iche... autant que vous, pour sûr..

S'apercevant que son interlocuteur est décoré :

— Je veux dire... pour ma raison... vous comprenez... que ces petites machines (il se donne une chiquenaude dédaigneuse sur la boutonnière gauche)... ça ne fait rien à la chose... quand on est intelligent, ça ne fait pas de vous un imbécile et quand on est imbécile...

— Ça ne fait pas de vous quelqu'un d'intelligent ?

— Précisément.

— Alors, vous désirez une décoration ?

— Moi ! Ah ! là ! là ! c'est mon épouse que je vous dis.

— Ah ! je comprends ! Madame Lebois désire être décorée.

— Mais pas du tout ! Ah ! mais non, pas de blague. En voilà une idée par exemple ? Elle est bien bonne celle-là ! Ah ! oui elle est tordante ! Ah ! ah ! ah !

Et M. Lebois « se tord » à l'idée de voir sa femme ornée d'une de ces « petites machines ». Mais il reprend vite sa gravité quand son interlocuteur, un peu agacé, lui dit :

— Enfin, voyons, vous expliquerez-vous, oui ou non !

— Ben voilà ! Mme Lebois demande une décoration pour moi !

— Et vous, que demandez vous !

— Ben voilà ! Moi je demande qu'on accorde satisfaction à Mme Lebois !

— Vous êtes décidément, M. Lebois, un époux modèle. Mais je croyais bien que vous étiez plein de dédain pour ces « hochets de la vanité ! »

— Ben oui, parbleu, ce sont des « hochets » de la vanité. Mais, faut bien avoir la paix dans son ménage, que voulez-vous. Hier encore, Hortence me disait : « Lebois, je m'ai fichu dans la tête que tu aurais les palmes académiques, arrange-toi pour les avoir. »

— Ah ! ce sont les palmes que vous... que Madame Lebois désire pour vous. Diable ! diable ! Enfin, on peut voir ! Quels sont vos titres ?

— Mes titres ?

— Oui, qu'avez-vous fait pour justifier cette demande ?

— Ma fois,.... vous savez, du premier coup, je ne me rappelle pas. Il faudra que je cherche. C'est drôle, voyez-vous... Je suis un peu comme quelqu'un qui aurait eu la « mélingite » ; je manque de mémoire.

— Voyons, vous n'avez pas fait d'ouvrages remarquables... ?

— Ben, je ne sais pas,.... faudra que je demande ça à Hortence.

— Vous ne seriez pas, par hasard, un peu victime du 2 Décembre.

— Kekceksa ?

— Le coup d'Etat, parbleu !

— Non, je n'ai jamais eu que des « coups de sang ».

— Alors, mettons que vous n'avez pas de titres. Au fond, cela est peut-être mieux ainsi. Quand on présente des titres, même sérieux, ils risquent toujours d'être discutés, épluchés ; tandis que si l'on n'en présente point, eh bien on ne peut pas vous répondre qu'ils sont insuffisants.

— Eh ! comme ça, vous croyez que ça vaut mieux ? A'ors, je peux espérer...

— Ah ! je ne veux pas vous donner une fausse joie. Mais on peut essayer. Vous allez d'abord écrire une lettre à M. X... Je l'apostillerais et puis nous verrons.

— Ben voilà ! Je ne dis pas non... seulement vous croyez que si ce serait vous qui l'écriviez... ça ne vaudrait pas mieux.

— Ah ! non !

Eh ! bien, si que je la ferai faire par Hortense ? hein ! qu'en dites-vous ?

— En voilà une idée ? Mais pourquoi ne voulez-vous pas le faire vous-même ?

— Ben voilà ! C'est pas que je veuille pas... oh ! non ! seulement, c'est que je ne sais pas écrire !

Emile LAPORTE

## EN CHINE

### La rentrée des Chinois à Pékin

Le prince Tching a persuadé à l'impératrice douairière de laisser à la frontière du Pe-Tchi-Li les troupes de Tung-Fuh-Siang qui lui avaient jusque-là servi d'escorte.

Néanmoins, les chefs principaux de cette armée, qui ont servi comme aides de camp à Tung-Fuh-Siang, dans l'attaque des légations, viennent à Pékin et Yung-Lu se propose de donner, à chacun d'eux, une

force égale aux armées des généraux Ma et Chiang qui sont actuellement à Pékin.

Un édit dégrade le magistrat et les fonctionnaires dans la juridiction desquels a eu lieu le massacre du missionnaire belge et des trois convertis.

L'édit laisse cependant ces fonctionnaires en fonctions jusqu'à ce que les meurtriers aient été retrouvés ; sinon, il seront révoqués pour toujours.

## Au Transvaal

### Habile tactique de Dewet

Après avoir rendu la liberté aux prisonniers, à 10 milles de Tweefontein, le général Dewet s'est dirigé vers Reitz. Le général Elliot, marche contre lui. Les deux troupes ont été engagées l'une contre l'autre pendant deux jours, mais Dewet a évité toute action sérieuse, se contentant d'escarmouches d'arrière-garde avec 500 hommes et quatre canons. Dimanche, ses commandos se sont dispersés au nord-est de Lindley.

### La dépêche de Kitchener

Tous les journaux commentent un télégramme de Kitchener, donnant le total des pertes éprouvées par les Boers, qui, jusqu'au mois de mai, s'élevaient à 2 640. Depuis, il y a eu 1.182 morts, 707 blessés et 8.186 prisonniers et 2.172 qui ont fait leur soumission, soit un total de 14.287 hommes.

Les journaux du parti libéral font remarquer que ce total représente à peu près l'effectif donné par M. Brodrick au commencement de 1901, comme étant celui de l'armée boer.

Une dépêche de Warm-Baths, au Daily Mail annonce l'assassinat de deux officiers anglais attachés au service des renseignements. Le mot « assassinat » s'explique ici, dit le journal, par ce fait que les officiers attachés au service des renseignements ont probablement été considérés comme espions.

## INFORMATIONS

### Le Jour de l'An

A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, le président de la République a reçu de l'empereur de Russie le télégramme suivant :

Tsarskoïe-Selo, 1<sup>er</sup> janvier.

A Monsieur Emile Loubet, président de la République française, Paris.

A l'occasion de la nouvelle année, nous tenons, l'impératrice et moi, à vous exprimer nos meilleurs souhaits pour la France et pour vous personnellement, monsieur le président.

Parmi les souvenirs les plus agréables que nous laisse l'année qui vient de finir, celui des quelques jours passés dans le beau pays ami et allié nous est particulièrement cher.

NICOLAS.

Le président de la République a répondu par le télégramme suivant :

A Sa Majesté l'empereur Nicolas, Tsarshoïe-Selo.

Très touché des souhaits que Votre Majesté et Sa Majesté l'impératrice forment pour la France, amie et alliée de la Russie, j'ai à cœur de vous exprimer mes vifs remerciements. La France qui a gardé de la seconde visite que Votre Majesté a voulu lui consacrer un souvenir reconnaissant, se réjouira d'apprendre l'impression heureuse et durable que ce nouveau séjour parmi nous a laissée dans votre esprit et dans celui de Sa Majesté l'impératrice.

Emile LOUBET.

Le général André, ministre de la guerre, a reçu le télégramme suivant :

« Saint-Petersbourg, 2 janvier.  
» Au général André, ministre de la guerre,  
Paris.

» Je n'ai pas manqué de soumettre à Leurs Majestés impériales, le télégramme que Votre Excellence a bien voulu m'adresser à l'occasion du renouvellement de l'année.

» Très sensible aux sentiments témoignés en votre nom et en celui de la glorieuse armée française, mon auguste maître me charge de vous faire parvenir l'expression de ses sincères remerciements et de ses meilleurs vœux.

» L'armée russe, dont je suis heureux de me rendre l'interprète, forme de son côté les souhaits les plus fervents pour la belle armée française, à laquelle elle se sent unie par les liens de la plus vive amitié et sympathie.

» Général Kourapatkine,

» Ministre de la guerre. »

**L'emprunt chinois**

Le Journal officiel a publié un arrêté du ministre des finances qui concerne la répartition proportionnelle des rentes attribuées aux souscripteurs de l'emprunt chinois.

Aux termes de cet arrêté, il est alloué 3 francs de rente à toute souscription qui se trouve réduite à moins de 3 francs par l'application du coefficient de réduction de 3919 pour cent.

Les souscriptions auxquelles l'application de ce taux attribuera un chiffre de rente, supérieur à trois francs, seront liquidées, dans les conditions énoncées au paragraphe 3 de l'article 2 de l'arrêté du ministre des finances, en date du 8 décembre dernier.

Rappelons que le paragraphe 3 de l'article 2 de cet arrêté est ainsi conçu :

« Au dessus de cette somme (trois francs de rente), il ne sera attribué, en rente, que 5 francs ou des multiples de 5 francs. Il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 de rente; les fractions de 2 fr. 50 et au-dessus seront comptées pour 5 francs de rente. »

**Les troubles de Margueritte**

Les cent vingt-cinq inculpés à la suite des troubles de Margueritte, détenus depuis longtemps à la prison de Montpensier, ont été transférés à Alger ce matin samedi. Des mesures exceptionnelles de sûreté avaient été prises à cet effet. Les brigades de gendarmerie environnantes étaient venues renforcer les brigades de Blida. Cent cinquante tirailleurs accompagnaient les prisonniers jusqu'à la gare et dix tirailleurs par wagon prétaient main-forte aux gendarmes.

À l'arrivée à la gare d'Alger, des troupes ont attendu et encadré les détenus jusqu'à la prison Barberousse. On ne pense pas que l'affaire de Margueritte puisse venir, devant la cour d'assises, avant la fin de février 1902.

**Au Congo français**

Voici les dernières nouvelles du Congo français, de source anglaise :

L'affaire de N'Djole n'est pas encore terminée. L'administration a envoyé des Sénégalais incendier le village en face de la factorerie Gazengal. Ils l'ont incendié en effet, mais quand ils s'embarquèrent, pour rebrousser chemin, dans leurs canots, les Pahouins, qui étaient en embuscade dans la forêt, ouvrirent le feu, tuèrent un Sénégalais et en blessèrent quatre autres dont un grièvement.

A Mandjou, dans l'Achira, à la suite d'un palabre entre le représentant de la Société de la Haute N Gounie et les indigènes, le chef fut tué et le blanc a dû se réfugier à Samba. Les indigènes pillèrent ensuite la factorerie de la Compagnie à N'Gouese. Les Anglais disent que le chef indigène de la région Nyanga aurait reçu ordre de la Société concessionnaire de n'apporter aucune provision aux factoreries anglaises, sous peine de mort.

**Le plus grand immeuble**

Les architectes américains n'ont qu'à se tenir : ils vont être dépassés...

D'ici la fin de l'année sera achevée, à Londres, dans le quartier de Holborn, la construction d'une maison colossale sans égale dans les deux mondes par ses proportions.

La surface habitable sera de 910,000 pieds carrés, et le nombre des pièces excédera six mille. Des ascenseurs hydropneumatiques, au nombre de trente, mettront en communication les onze étages de l'immense bâtisse. Au centre, sera aménagé un restaurant commun pour les 8,500 futurs locataires de la maison.

Le devis d'établissement de l'immeuble tout entier se monte à deux millions de livres sterling, soit à plus de cinquante millions de francs.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Cours public de la Mairie**

Nous rappelons que lundi soir à 8 h 1/2, M. Roustan, professeur de philosophie au lycée Gambetta, fera sa seconde causerie dans la salle du Conseil municipal.

Sujet :

Le luxe au point de vue économique et au point de vue moral.

Ces causeries de la mairie qui ont obtenu il y a quelques années un légitime succès, seront suivies de nouveau avec intérêt par les Cadurciens qui apprécieront en M. Roustan, le distingué professeur du lycée et le remarquable conférencier.

**L'emprunt de la ville de Cahors**

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — La ville de Cahors (Lot) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas trois quatre-vingts pour cent (3 80 p. 100 fr.) une somme de un million trois cent quatre-vingt-neuf mille francs (1,389,000 fr.) remboursable en trente ans et destinée tant à convertir six emprunts contractés en vertu des lois des 13 avril 1887, 23 janvier 1890, 30 décembre 1893, 26 décembre 1894, 15 et 17 avril 1898, qu'à solder les travaux du lycée Gambetta et à pourvoir aux frais d'achèvement de la rue Rousseau.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur et des cultes.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1902, vingt-sept centimes sept cent quinze millièmes (27 c. 715 m.) additionnels au principal de ses quatre contributions indirectes.

Le produit de cette imposition, évalué en totalité à 1,247,160 fr. environ, servira à rembourser l'emprunt en capital et intérêts, concurremment avec une subvention du département, et un prélèvement annuel sur les revenus ordinaires de la caisse municipale.

Les impositions extraordinaires de 3 centimes 50 centièmes, 6 centimes 20 centièmes, 9 centimes 40 centièmes, 1 centime 80 centièmes, et 818 millièmes de centime additionnels, établies par les lois des 13 avril 1887, 23 janvier 1890, 26 décembre 1894, 15 et 17 avril 1898, cesseront d'être mises en recouvrement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 décembre 1901.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,  
ministre de l'intérieur et des cultes,  
WALDECK-ROUSSEAU,

**La Température**

Nous subissons depuis plusieurs jours un temps affreux.

La pluie qui nous avait quittés pendant deux jours, pour nous permettre de bien fêter les fêtes du nouvel an, tombe de plus belle sur notre ville dont les rues, par suite, sont transformées en bourbiers.

Eh bien, d'après les prédictions météorologiques, l'année nouvelle qui pourtant a débuté par un soleil splendide et une température printanière, serait pleine de bourrasques et de tempêtes.

Les 9, 10, 11 janvier, les dépressions se succéderont tumultueusement d'ouest à nord-ouest. Il ne fera pas précisément froid, mais la pluie sera abondante du 15 au 17.

Les 25, 26, gros temps ; le 27 peut-être aurons-nous de la neige, dans tous les cas nous aurons beaucoup d'eau.

En revanche, si janvier est pluvieux et si le froid ne se fait pas sentir durant tout ce mois, mars sera rigoureux et le froid sera très vif.

Nous voilà donc avertis.

**Conseil départemental**

Nous apprenons avec le plus vif plaisir la récente nomination de M. Villadieu, inspecteur primaire à Gourdon, comme membre du Conseil départemental de l'Instruction primaire, en remplacement de M. André, qui a quitté Cahors.

Nos meilleures félicitations au sympathique universitaire.

**Médaille militaire**

M. Louis Pierre-Emile, sous-chef de musique au 7<sup>e</sup> de ligne, est décoré de la médaille militaire.

**Gendarmerie**

Par décret du président de la République, la médaille militaire a été conférée aux gendarmes de la 17<sup>e</sup> légion bis dont les noms suivent :

Bernadou Jean, maréchal des logis.  
Combebiac, brigadier ; Raffy, gendarme, Valades gendarme.

**Médaille d'honneur**

Par décret du ministre du commerce, des postes et des télégraphes, une médaille d'honneur de bronze a été décernée à M. Goudoumèche, brigadier facteur, à Cahors.

**Bureau de Bienfaisance**

M. le Chef de gare de Cahors vient de verser au nom de la compagnie d'Orléans, entre les mains de M. le Maire, une somme de 250 francs destinée au bureau de bienfaisance.

**Vérification périodique des poids et mesures**

M. le vérificateur des poids et mesures de la première circonscription du Lot se rendra au bureau de vérification de Cahors, rue Fénélon, 3, pour y procéder à la vérification périodique des poids et mesures, qui, dans cette commune commencera le 13 janvier 1902, à neuf heures précises du matin, et sera terminée le 8 février 1902, avant 4 heures du soir.

Les commerçants, les entrepreneurs et les industriels sont prévenus qu'après les opérations de vérifications dans leur commune, ils ne peuvent employer et garder en leur possession des poids, mesures et instruments de pesage qui n'auraient pas été soumis à la vérification périodique et au poinçon de l'année (article 27 de l'ordonnance du 17 avril 1839).

Les personnes qui ouvriront un magasin ou qui achèteront de nouveaux poids, mesures et instruments de pesage, après le passage du vérificateur, sont tenus de faire poinçonner ce matériel avant d'en faire usage.

**Tirage au sort**

Le tableau de recensement des jeunes gens de la commune de Cahors, appelés à participer au tirage au sort de la classe de 1901, qui doit avoir lieu le 31 janvier courant, vient d'être affiché sous le péristyle de l'hôtel de ville.

Les conscrits du canton Nord sont au nombre de 43 et ceux du canton Sud se chiffrent par 31.

Nous constatons une augmentation de un conscrit pour le canton Nord et une diminution de dix conscrits pour le canton Sud, sur les chiffres de l'année dernière.

**Acte de courage**

Mercredi, jour du premier de l'an, la cavalcade du cirque Bellisario, installé place de la République, parcourait les rues de notre ville, lorsque devant la poste, un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences faillit survenir.

Un cheval attelé à une charrette anglaise sur laquelle se trouvait un prêtre, fut effrayé par la vue de deux chameaux qui venaient à la suite de la cavalcade.

Il s'arrêta net, fit un violent écart, se cabra et s'emballa.

En ce moment, dans la rue du Lycée se trouvaient un grand nombre de personnes et surtout des enfants, attirés par la musique de ce cirque ; des accidents étaient à craindre.

Le cheval en effet se lançait sur le trottoir où étaient massées de nombreuses personnes, lorsque M. Aguzou, patron du restaurant de la Poste, se précipita à la tête de l'animal et fut assez heureux pour le maîtriser, après avoir été toutefois traîné sur un parcours de plusieurs mètres.

Les spectateurs de cet acte de courage firent à M. Aguzou une chaleureuse ovation que méritait bien ce courageux citoyen.

**Statistique**

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant l'année 1901 :

Population de fait d'après le dernier recensement, 14,502 habitants. Ce chiffre

comprend la garnison, composée de 1,348 hommes.

Naissances. — Légitimes, 168 ; illégitimes 23 ; — garçons, 94 ; filles, 97.

Décès, 308 ; mort-nés, 13 ; mariages, 64 ; divorces, 4.

**Viande de boucherie**

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de décembre dernier pour la boucherie :

58 bœufs, pesant 36,221 kilos ; 40 vaches, pesant 15,924 kilos, dont 22 pour la troupe ; moutons, 502, pesant 16,269 kilos ; veaux, 111, pesant 10,550 kilos ; 57 porcs, pesant 9,431 kilos ; chevaux et mulets, 6 ; soit au total 774 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux et mulets non compris, 88,435 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

**Acte de probité**

La jeune Juliette Alazard, âgée de 7 ans, fille de M. Alazard, fumiste rue Brives, 2, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'elle a remis à ses parents qui le tiennent à la disposition de la personne qui l'a perdu.

**Société agricole du Lot**

Séance du 5 janvier 1902

Présidence de M. Rey président de la Société.

Étaient présents MM. Quercy, Paillet, Fournié, Pouzergues, Bras, Delbru, Bris, Vinel, Brunies, Lamelle, Murat, Laporte, J. E. Delport, Villars, Rodes, Combes, Brugalères, Delbreil, Pagès vétérinaire, Dalet, Deltil, Campagnac, Miquel, Pagès-du-Port, d'Armagnac, Delmouly, Dr Aymard, Bru, Dols, Gras, Cazaly, Falguières, Delpérier.

M. Campagnac faisant fonction de secrétaire comme le plus jeune des membres présents, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Dr E. Rey député du Lot est élu par acclamation président de la Société. M. Dufour vice-président, M. Dupuy secrétaire ; au scrutin, M. Delbreil 2<sup>e</sup> vice-président, M. Bras est élu au scrutin vice-secrétaire à la place de M. J. Valette démissionnaire.

Sont élus membres de la commission d'administration :

- MM. Brugalères, juge de paix à Catus.
- Dr Caviolle, propriétaire à Cahors.
- Cambornac, id.
- Rodes, notaire à Peyrilles.
- Pagès, vétérinaire à Cahors.
- Quercy, professeur départemental d'agriculture.

**Commission d'agriculture**

- MM. Brugalères, précité.
- Dalet, propriétaire au Montat.
- Deltil, vétérinaire départemental.
- Carrié, propriétaire à Grézels.
- Combes, viticulteur à Vire.
- Quercy, précité.
- Rodes, id.
- Gras, propriétaire à Sérignac.
- Pagès, précité.
- Laporte, propriétaire à Caillac.

**Commission d'industrie**

- MM. Martin, ancien directeur de l'usine à gaz.
- Signard, propriétaire, à Luzech.
- Quercy, précité.
- Miquel, propriétaire, à Larroque-des-Arcs.

**Commission de rédaction**

- MM. Carbonel, avocat.
- Brunies, propriétaire, à Cahors.
- Plantade, imprimeur, à Cahors.
- Brassac, id.
- Delpérier, id.
- Quercy, précité.

Il est procédé ensuite à la discussion du programme des primes à accorder au concours d'animaux gras du 1<sup>er</sup> février. M. le Président propose de supprimer la première prime accordée aux bêtes à laine qui était de 50 fr. et de créer 5 primes de 10 fr. chacune, ce qui permettrait de récompenser un nombre plus considérable d'animaux exposés. Cette proposition est adoptée. M. le Président donne communication à la société agricole, d'un questionnaire qui lui a été adressé par le Ministre de l'Agriculture afin de chercher les moyens de remédier à la crise agricole. Comme la discussion de ce questionnaire serait très longue et que la ré-

ponse doit être adressée avant le 12 janvier au plus tard, la Société décide de laisser à son bureau le soin d'y répondre. Nulle observation n'étant présentée M. le Président lève la séance.

Le Conservateur  
J. D.

**Foire du 3 janvier 1902**

La foire du 3 janvier, malgré le mauvais temps, a été assez importante :

Les cours des bestiaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 28 à 31 fr. les 50 kilos.  
Porcs gras, de 40 à 45 fr. les 50 kilos.  
Porcelets, de 20 à 35 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons gras, de 0,60 à 0,70 le kilo.  
Agneaux, 0,75 le kilo.

Brebis pour l'élevage, de 30 à 35 fr. la pièce.

Halle : blé en vente, 150 hectol., vendus, 145, prix moyen 16 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs en vente, 160 hectol., vendus 135, prix moyen, 12 fr. 50 l'hectolitre.

Pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Volailles grasses et poulets de 0,70 à 0,75 la livre.

Dindes, 0,55 la livre.

Œufs, de 1,10 à 1 fr. 20 la douzaine

Oies mortes et canards, de 0,75 à 0,80 la livre.

Truffes, de 9 à 10 fr. le kilo.

**Théâtre des Variétés**

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON  
Samedi 4 Janvier 1902

**Les pêcheurs de Venise**, drame en 3 actes.

**Fin contre fin**, vaudeville en 1 acte.

**Dimanche 5 Janvier 1902**

Deux représentations : à 2 h. 1/2 matinée populaire à moitié prix.

**Les Prussiens à Paris**, drame en 3 actes.

**Le Mari jaloux**, vaudeville en 1 acte.

Le soir à 8 heures, à prix ordinaire.

**Le Caball d'Espagne**, drame historique en 4 actes.

**Les trois pendus**, vaudeville en 1 acte.

La salle est chauffée.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

**PROGRAMME DU 5 JANVIER**

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

Allegro militaire, Ganne.  
L'Ambassadrice (ouverture), Auber.  
Vénétia (valse), Desormes.  
Les Pantins de Violette (fant.), Adam.  
Marche militaire n° 1, Schubert.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 31 décembre 1901 au 4 janvier 1902

**Naissances**

Lucien (naturel) à la Maternité

**Décès**

Teulet Jean, forgeron, 49 ans, à l'hospice.

Destoumieux Louise, religieuse carmélite, 80 ans, au couvent des carmélites, place du Théâtre.

**Arrondissement de Cahors**

**CATUS - Concours de porcs gras.** — Un concours de porcs gras organisé par les soins du Comice Agricole du canton de Catus, aura lieu dans cette ville le 13 janvier prochain, jour de foire.

Les prix suivants seront distribués : 1<sup>er</sup> prix, 30 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 25 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 20 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 15 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 6<sup>e</sup> prix 8 fr.

Le concours aura lieu sur un emplacement réservé à cet effet, dans le champ de foire, à 1 heure de l'après-midi

Les inscriptions sont reçues jusqu'au matin de la foire par M. Soulié, vétérinaire à Catus.

Les primes seront payées à 4 heures du soir, à l'Hôtel de ville de Catus.

**LUZECH. — Foire.** — Voici les cours de la foire du 31 décembre :

Volailles : poules et poulets de 1,10 à 1,25 le kilo.

Canards gras de 0,80 c. à 0,85 la livre.

Oies grasses de 0,75 à 0,85 la livre.

Dindons de 0,45 à 0,50 la livre.

Lapins domestiques, de 1 fr. à 1,50 pièce.

Œufs : de 0,95 à 1 fr. la douzaine.

Gibier : lièvres de 4 à 5 fr. suivant grosseur,

Grives de 0,40 à 0,45.  
Alouettes 1,20 la douzaine.  
Moutons gras 0,70 le kilo.

**PUY-L'ÉVÈQUE. — Foire.** — Les bœufs sont aux prix ordinaires.

Peu de porcs et de basse qualité pour les gras vendus de 70 à 100 fr. l'un.

Autres porcs de 15 à 35 fr. l'un.

Moutons de 12 à 30 fr.

Poules de 3 fr. à 5 fr. la paire.

Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.

Lapins domestiques de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire.

Œufs 1 fr. et 90 cent. la douzaine.

Blé de 13 à 14 fr les 4/5.

Maïs entre 8 fr. 75 et 10 fr. les 4/5.

**VIRE. — Mort subite.** — Le jour de la foire de Puy-l'Évêque le sieur Reynal est tombé subitement mort sur le foirail des bœufs.

**LIMOGNE. —** La journée du 1<sup>er</sup> de l'an fut si belle qu'elle avait attiré un monde considérable à la foire. Le foirail aux bœufs était littéralement plein ainsi que celui des brebis dont les cours étaient en hausse.

Blé, 17 à 18 fr. l'hecto., haussesur les blés.

Avoine, 8,50 à 9 fr. l'hecto.

Maïs, 12 et 13 fr. id.

Volaille, 0,60 le 1/2 kilo.

Œufs, 1,20 la douzaine.

50 quintaux de truffe à 11 et 12 fr. le kilo.

En somme, bonne journée pour vendeurs et acheteurs.

Nous croyons devoir mettre en garde nos clients contre les nombreux contrefacteurs que tente la vogue durable et méritée des Pilules Suisses, préparées par A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Exigez le timbre bleu de l'Etat français sur l'étiquette ronde avec croix blanche sur fond rouge. Refusez les produits qu'on voudrait leur substituer.

**Arrondissement de Figeac**

On nous écrit d'une commune de l'arrondissement de Figeac :

Dans un de ses spirituels vaudevilles, Labiche soutient cette thèse : « plus vous faites de bien à une personne, plus cette personne se montre ingrate envers vous. »

On dirait que certains fonctionnaires veulent justifier cette thèse qui tout d'abord paraît paradoxale. Parce qu'ils sont des fils à papa, l'Etat, bon enfant, croit devoir leur donner de grasses sinécures. A peine sont-ils en place qu'ils s'allient avec tous les réactionnaires de la région pour dauber ferme sur la République.

S'ils prétendent qu'ils ne sont pas là pour faire de la politique, serait-ce trop leur demander que de ne pas en faire du tout ?

Mais ces fils à papa ne doutent de rien. Non contents d'égratigner ceux qui les nourrissent, ils s'arrogent le droit de moriger les fonctionnaires qui ne pensent pas comme eux, lors même que ces fonctionnaires ne soient pas leurs subordonnés.

Un conseil à ces fonctionnaires modèles : Ne crachez donc plus en l'air, braves gens, cela pourrait vous retomber sur le nez.

C'est ici notre premier avertissement !

**FIGEAC. — L'accident de Boussac.** — M. le curé de Boussac, se promenant mercredi sur la rive du Célé, aperçut à l'extrémité du canal de fuite du moulin un cadavre enchevêtré au milieu de ronces et d'osiers. C'était celui du malheureux meunier, Louis Monpeyssen, une des victimes de l'accident que nous avons déjà relaté. C'est le remous qui avait dû l'entraîner vers cette rive, et, quand les eaux ont baissé, son cadavre est resté à cet endroit au milieu d'autres épaves.

Les recherches ont continué pendant la journée du 1<sup>er</sup> janvier, mais elles sont restées infructueuses.

Le cadavre de la deuxième victime, Polémon Roumégoux, n'a pas été retrouvé.

L'état de Monpeyssen fils, dont on avait à tort annoncé la mort, s'est amélioré.

**Vagabond.** — Le parquet a fait écrouer à la maison d'arrêt un chemineau qui de passage à Cajarc, se présenta à la caserne de gendarmerie de cette localité et se fit mettre en état d'arrestation pour vagabondage. Il a déclaré se nommer Clément Roussel, âgé de 34 ans et être originaire de la Haute-Loire.

**Arrondissement de Gourdon**

**Les Congrégations**

A GOURDON

Appelé à donner son avis sur une demande en autorisation formulée par les sœurs de Notre-Dame-du-Calvaire (sœurs de Gramat), le conseil municipal de Gourdon, a pris la délibération suivante à ce sujet :

« Considérant que la maison-mère de Gramat est autorisée ; que l'établissement de Gourdon qui n'est qu'une succursale, ne possède aucun immeuble ; le conseil estime qu'il n'a pas à se prononcer sur la demande des sœurs, laissant au gouvernement l'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. »

Eh bien, ça c'est du ... courage, et les conseillers de Gourdon ne pouvaient mettre plus clairement leur état d'âme à nu.

Comment ! ils sont là quelques uns qui s'affichent continuellement comme radicaux socialisant, comme libres-penseurs militants, et voilà le cas qu'ils font de leur programme politique !

Certes, nous pensions bien que le referendum au sujet des congrégations ne serait pas tout à l'avantage de nos idées ; nous savions bien que quelques conseils municipaux, par opinion, par intérêt, ne suivraient pas le gouvernement dans son œuvre républicaine, anticléricale ; mais jamais nous n'aurions supposé que des conseils municipaux, se disant républicains, élus comme républicains, mentiraient de cette manière à leur programme !

Dans quel but, ces messieurs de Gourdon, ont-ils agi de la sorte ?

Ne le recherchons pas, pas plus que nous ne voulons écouter ceux qui essayent de les disculper.

Les conseillers de Gourdon s'engagent dans une mauvaise voie ; ils se laissent guider, entraîner ; qu'ils prennent garde !

Dans tous les cas, l'acte qu'ils ont commis dimanche, ne pourra de longtemps s'oublier.

LA RÉD.

**CANIAC. — Outrage à la gendarmerie.** — A des observations que lui faisait le brigadier de gendarmerie de Labastide-Murat à l'occasion de son service, la femme Andrieu, âgée de 32 ans, ménagère à Caniac, ne trouva rien de mieux que de l'injurier, ce qui aggrava sensiblement son cas, car le brave sous-officier dressa procès-verbal contre cette bavarde.

**GOURDON. — Vol avec effraction.** — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits, en fracturant la porte, dans la maison de campagne de M. Victor Tailade, située au Roc, aux portes de notre ville, et ont dérobé un fusil de chasse, une bêche, des raisins et jusqu'à des débris de noix qui avaient été apportés là pour donner aux pigeons.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

**SAINT-CHAMARAND. — Conseil municipal.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Bonnet Tiburce, candidat républicain, a été élu, dimanche dernier, conseiller municipal en remplacement de M. Guitges, ex-maire.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché est excellent, il est en hausse très sensible sur les fonds d'Etats français et étrangers et par répercussion l'ensemble de la cote est très ferme.

Le mouvement d'affaire a été très actif et paraît devoir s'accroître encore.

Nos rentes clôturent : le 3 0/0 à 100.42 au lieu de 100.25 ; le 3 1/2 0/0 à 101.85 et l'amortissable à 99.55.

Le Crédit Foncier se traite à 727 ; le Comptoir National d'Escompte à 570 ; le Crédit Lyonnais à 1.000 et la Société Générale à 608.

Les Chemins français sont sans changement notable ; le Lyon à 1560, le Midi à 1320 ; le Nord à 1950 et l'Orléans à 1602.

Le Suez cote 3791.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure s'élève à 79 ; l'Italien à 101.95 ; le Portugais à 27.65 ; le Russe 3 0/0 1891 à 85.60.

Le Turc D est en hausse à 25.60 et la Banque Ottomane à 539.

Voici l'état comparatif des recettes de la Cie des Wagons-Lits : — Du 11 au 20 décembre en 1899 : 265.164 fr. ; en 1900 : 275.267 ; en 1901 : 294.759 frs. — Du 1<sup>er</sup> janvier au 10 décembre en 1899 : 10.299.336 frs. en 1900 (année de

l'Exposition), 12.478.025 francs ; en 1901 : 11.861.105 frs. — Soit une différence en faveur de 1901 sur 1899 de 1.588.364 frs. La différence en faveur de 1900 (année de l'Exposition sur 1901 est de 606.428.

**Le Moniteur de la Mode**

3, rue du Quatre-Septembre, Paris

Sommaire du 4 janvier 1902.

Il est tout à fait intéressant ce numéro. Il contient tant et tant de choses !

C'est une « Canserie artistique » traitant du Cuir repoussé, du dessin vitrifiable sur glace et du modelage.

Comme « Leçon de choses » : un joli dévidoir Louis XVI est une bobèche de perles.

Une réponse intéressante à la lettre ouverte publiée tout récemment dans le journal.

Une chronique parisienne d'Archiduc. La chronique de la mode, de Gabrielle d'Eze et l'article du Docteur sont à leur place accoutumée. On voit qu'il y a de quoi lire, s'instruire et s'amuser.



DÉPÔT: Pharmacie FOURNIÉ,

Place du Marché à Cahors.

**MAISON**

**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

**A VENDRE OU A LOUER**

Château de Bouthié et dépendances, datant du XI<sup>me</sup> siècle, situé à Duravel.

**A louer :**

1<sup>o</sup> LA LAITERIE de Grimard près Puy-l'Évêque.

2<sup>o</sup> Plusieurs hectares de près s'arrosant tout l'été.

3<sup>o</sup> Vaste JARDIN potager, bien abrité, d'une fertilité extraordinaire. Il peut être immergé en tout temps.

4<sup>o</sup> PRESOIR à huile et à cidre fonctionnant par l'eau.

Ecrire à Paul Tourseiller à Duravel (Lot).

**Changement de propriétaire**

Monsieur BESSON, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur du GRAND CAFÉ DE LA COMÉDIE, tenu jusqu'à ce jour par M. Babec.

Messieurs les consommateurs trouveront dans cet établissement des consommations de 1<sup>er</sup> choix et des liqueurs de marque.

SPÉCIALITÉS DE BIÈRES FRANÇAISE, BRUNE ET BLONDE

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE  
**UN JOLI TÉNOR**

IV

Avant déjeuner

— Un secret jusqu'à présent, sir John. Quant à votre fille, ajouta-t-elle en appuyant ironiquement sur ce dernier mot, personne n'est meilleur juge que moi de savoir si je suis ou non une compagne convenable pour elle. Et maintenant, cher sir John, que nous sommes entendus, si nous déjeunions. Il est dix heures passées et je meurs de faim.

— Je ne déjeune jamais sans Catherine, répondit froidement le baronnet. Madame Harmand, reprit-il tout à coup, un dit que tout homme a son prix... Voulez-vous me dire le vôtre et partir à l'instant de Scarswood.

— Oh! quelle grossière façon de dire les choses... mon prix!...

Elle rit.  
Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Eh bien! oui, sir John, j'ai mon prix... Savez-vous ce que je me suis dit à moi-même?... Hier soir, en entrant pour la première fois à Scarswood, je me suis dit: Sir John m'épouserait-il, si je lui demandais? Qu'en dites-vous?

— Madame Harmand, dit l'officier, revenons s'il vous plaît, au sujet que nous traitons. Je n'ai point envie de plaisanter ce matin.

— Ce qui veut dire, n'est-ce pas, que vous ne voudriez pas m'épouser, continua Mme Vavator. Ma proposition vous semble donc bien étrange? Mais réfléchissez un moment, sir John. Si mon silence dépendait de cela, et si je voulais sérieusement être Milady?... Que feriez-vous?

— Madame Harmand... un mot de plus, et je vous chasse d'ici. Auriez-vous eu l'inférieure pensée d'y venir pour révéler ce secret?

Sa voix tremblait un peu et ses mains se serrèrent convulsivement.

Il fit un pas vers elle, mais il y avait une anxiété mortelle dans ses yeux bleus.

— Pour l'amour du ciel, dites-moi la vérité, dit-il. Qu'êtes vous venue faire ici?... Je vous ai vue hier dans la serre, seule avec mon neveu. Votre intention est-elle de lui dire?...

Mme Vavator fit une pause et se laissa tomber dans un fauteuil, qui était dans l'embrasure de la fenêtre.

— Cette conversation se prolongera, sans doute, jusqu'à l'arrivée de Mlle Dangerfield; nous ferons tout aussi bien de nous asseoir. Ainsi, vous m'avez vue, hier soir. Ainsi vous me faisiez l'honneur de m'espionner, sir

John... Eh bien, oui, j'étais hier soir, dans la serre, avec M. Dangerfield.

— Et vous lui avez tout dit?

— Je ne lui ai rien dit du tout... Pour quelle brute me prenez-vous, mon cher baronnet?... Pourquoi irais-je tout lui dire?... Seulement, je me suis donné le plaisir de lire dans sa petite pensée. Ce n'a pas même été difficile. Ah! c'est un joli monsieur, votre neveu... Et je crois que l'homme ou la femme qui se mettrait en tête de l'empêcher de faire fortune et voudrait lui barrer le chemin, courrait vraiment quelque danger. C'est un de ces êtres qui n'ont pitié de rien ni de personne.

— Je le sais, dit le baronnet, avec un léger soupir. Je ne le sais que trop. Ma vie a été une viede terreur depuis cet héritage... Le craindre, lui!... Vous craignez... vous... S'il eût été un autre homme que celui qu'il est, j'aurais tout bravé, et je lui aurais dit la vérité, me fiant à sa générosité. Je n'ai pas dormi une heure sous le toit de Scarswood, car je savais bien que si vous étiez vivante, vous viendriez faire ce que vous faites en ce moment. Il faudrait mieux, pour moi, mendier mon pain que de souffrir ce que je souffre.

Mme Vavator écoutait le colonel avec une impassibilité parfaite.

— Aller mendier votre pain, répondit-elle, c'est très facile. Ou bien comptez sur la générosité de votre neveu. Racontez-lui notre petite histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris. Vous savez, cette bonne petite histoire d'il y a quinze ans. Dites lui tout et vous verrez combien il sera magnanime, ce cher jeune homme.

Vous m'avez vue, dites-vous, lui parler hier soir dans la serre. Voulez-vous savoir de qui nous parlions?... Eh bien, de Catherine.

Il se tenait debout regardant la petite face railleuse et insolente de Mme Vavator, mordillant ses moustaches grises.

— De Catherine, répéta Mme Vavator. Il me disait qu'il se la rappelait à l'âge de deux ans, quand elle a quitté l'Angleterre avec papa et maman. Je lui ai demandé s'il se souvenait la physionomie qu'elle avait alors. Naturellement, il m'a dit que non.

Elle se mit à rire.

— Savez-vous, sir John, qu'il est amoureux de l'héritière de Scarswood, et que, si elle y consent, il voudrait l'épouser! Il lui a fait sa déclaration hier soir.

— Comment! s'écria vivement le baronnet, il a demandé à Catherine de se marier avec lui!... Et elle, qu'a-t-elle répondu?

— Elle l'a appelé avorton, ce qui n'est pas poli, c'est vrai, mais désagréable; et elle a répondu non, ce qui est dur. Ah! comme elle sait bien dire cela! Il n'est pas beau, et Mlle Dangerfield aime la beauté. Elle ressemble à sa mère sur beaucoup de points et en particulier sur celui-là. Elle a envoyé promener M. Dangerfield hier soir. Néanmoins, je pense, mon cher baronnet, que j'aurais le plaisir de vous féliciter du prochain mariage de Catherine.

— Que voulez-vous dire?

(A suivre.)

**Bibliographie**

SAINT-NICOLAS. — 23<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 5 — du 2 janvier 1902.

Histoire à raconter. — Le capitaine du « Yucatan », par E. Salgare. — La Bourse ou la Vie, par Eud. Dupuis. — Le secret de l'Arc-en-Ciel, par V. Aury. — Dans la Roulotte, par un grand ami des enfants. — Vision, par H. Besançon. — Concours. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations de A. Ronner  
G. Gamba, A. Birch, J. Geoffroy

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.  
Abonnements: Paris et Départements: six mois 10 fr.; un an 18 fr.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 5 janvier 1902.

V<sup>ie</sup> Nacla: courrier du dimanche. — André Theuriot: le conte des Rois Mages. — Georges Ohnet: le brasseur d'affaires (suite). — V<sup>ie</sup> Henri de Bornier: la Lizardière (suite). — Félix Maire: une sale blague. — Camille Flammarion: Stella (suite). — Henri Grenet: 100 millions (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Maison et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1593 du 4 janvier 1902.

La philatélie inconnue; les timbres-sceaux, par E. Arnot. — Floraison du mimosa dans le Midi de la France et en appartement, par Albert Maumené. — Manographie de MM. E. Hospitalier et J. Carpentier, par J. Laffargue. — Le salon de l'automobile, par L. Baudry de Saunier. — La Kaïnite, par Albert Larbalétrier. — Machines frigorifiques, par J. de Loverdo. — Le Lithophone. — Chronique. — Juno Salmo; l'homme grenouille du Nouveau-Cirque, par Paul Mègnin.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1518<sup>e</sup> livraison (4 janvier 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — Barnum à Paris, par Ed. Renoir. — Le plus grand homme du monde. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne. — Musée de Poupées.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 1 (4 janvier 1902).

1<sup>o</sup> L'isthme de Panama et le canal interocéanique par M. Raymond Bel.

2<sup>o</sup> A travers le monde: Mégalithes d'Auvergne; le plateau de la Roussille, par G. Gagnier.

3<sup>o</sup> Excursions: le voyage du duc de Cornwall à travers les colonies britanniques et sa portée politique.

4<sup>o</sup> Parmi les races humaines: un Crésus chinois.

5<sup>o</sup> Livres et cartes.

6<sup>o</sup> Les revues étrangères: les grandes dépressions géologiques de l'Est Africain Allemand (Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde, Berlin). — Aux Maldives (The Ludgate, Londres).

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois,

14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2336 du 4 janvier 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Armée: Nos Alpes: La catastrophe de Modane: Escalier de neige et de glace, aux baraquements de la Turra. — Chasseur alpin avec son sac, en tenue de campagne. — Une compagnie d'alpins, surprise par une avalanche: glissade sur un champ de neige. — Une pièce de montagne, portée à dos d'hommes. — Fraternité d'armes: Alpins français et italiens. — Un cimetière d'alpins victimes du devoir dans la montagne (13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs).

Théâtre Illustré: Odéon: M. et Madame Dugazon.

Espagne: Le mouvement séparatiste en Catalogne: Barcelone. — Le siège de la Députation provinciale où le mouvement a pris naissance. Une des vieilles rues de Barcelone, où grouillent les anarchistes. — Une réunion séparatiste (meeting de viticulteurs). — La forteresse de Montjuich où sont enfermés les détenus politiques. — La prison de Barcelone, où sont incarcérés les étudiants arrêtés pendant les troubles. — Le monument de Christophe-Colomb, sur le port de Barcelone. République Argentine: Un État-Major. — Officier et soldat argentins. — La garde du camp. — Campement d'infanterie. — Campement des femmes des soldats. — Les pontonniers.

Tunis: Arrivée de M. Pichon.

Madagascar: Tananarive: Inauguration du groupe de Barrias; « La France mettant Madagascar sous sa tutelle ». — Les troupes massées autour du monument, le jour de la cérémonie.

Au Siam: Bangkok: La colline du sémaphore dominant la rivière. — Une audience du premier ministre du Siam, au Palais-Royal de Bangkok. — Le grand escalier du Palais-Royal. — Une cour intérieure du Palais. — Un temple en mines dans la vieille ville. — Une rue et un temple, à Bangkok.

Suisse: Assemblée du peuple, dans le canton de Glaris.

Portraits: M. Jacques Normand, auteur de « Monsieur et Madame Dugazon ». — M. Joseph Zemp, président de la confédération Helvétique, pour 1902. — M. J. Souris, un vétérinaire du travail. — M. Jacquemin, conseiller du Roi de Siam.

Nécrologie: Henry Fouquier.

Paris: César, le chien sauveur.

Beaux-Arts: Le roi boit, tableau de Jordaens (musée du Louvre) gravure de M. Baude.

La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE. — Chroniques: \* Courrier de Paris, par X...; Nos alpins; Latastrophe de Modane; Le mouvement séparatiste en Catalogne; Madagascar: Inauguration du monument de « La France prenant Madagascar sous sa tutelle », à Tananarive; Au Siam, par Joleud-Barral; etc., etc.

Explication des gravures, Echechs, Rébus, Revue comique.

Petit courrier des Théâtres. Les livres d'Etrennes.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Gravures: Les princes et princesses à marier (Suite). — Enquête sur les femmes. — L'art de se meubler. Petit carnet de « La Femme et le Monde »; Concours; L'âme orpheline, roman, illustrations de Simont.

Le numéro avec son supplément; 50 centimes.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province: dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- |  |  |
|--|--|
| 1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.   | Premières livraisons d'une collection qui sera continuée |
| 2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.  |  |
| 3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.   |  |
| 4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.  |  |
| 5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. |  |
| 6 <sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.  |  |

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du

réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité: **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île:

Rennes, Saint-Malo-St-Servan, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveoay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.